

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 26 JUIN 2024, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mai 2024;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 mai;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Départ – Agents temporaires et agente régulière
 - 5.3 Départ à la retraite d'un préposé aux communications

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 5.4 Transformation d'un poste d'agent aux renseignements et analyse
 - 5.5 Lettre d'entente avec la Fraternité – Griefs FRS-22-01 et FRS-23-06
 - 5.6 Lettre d'entente avec la Fraternité – Application de l'article 24.5 de la convention collective
 - 5.7 Lettre d'entente avec la Fraternité – Modifications au régime de retraite des policiers
 - 5.8 Dépôt d'une lettre de la Fraternité – Résolution d'appui
6. Administration et finances – Résolutions;
- 6.1 CPU – Offre de service – Serveurs
 - 6.2 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projets de règlements – Adoption;
- 7.1 Règlement 53 décrétant l'imposition de tarifs pour divers services offerts par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
 - 7.2 Règlement 54 modifiant le règlement numéro 32 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et dépôt de projet
7. Dépôt de documents;
- 1.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 2.1 Tableau des mouvements de personnel
 - 3.1 Tableau des effectifs
 - 4.1 Sondage – Perception citoyenne à l'égard des services de police
8. Varia;
9. Période de questions;
10. Clôture de la séance.

POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.

CA-24-2760

POINT 2 RÉSOLUTION Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-24-2761 **POINT 3**
RÉSOLUTION
Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mai 2024

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2024;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mai 2024 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2762 **POINT 4**
RÉSOLUTION
Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 mai 2024

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 8 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 8 mai 2024;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 8 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5
RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2763 **POINT 5.1**
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une analyste en renseignements criminels surnuméraire pour remplacer un congé de maternité;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers auxiliaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'une analyste en renseignements criminels surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Bianca Meszaros

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Maxime Beaulieu
- Yannick Germain
- Michael Gosselin
- Clovis Gabriel Groulx-Tardif
- Simon Lacourse
- Mathieu Ouellet
- Angelo Vallières
- Frédérique Lapointe

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 17 juin 2024, à titre d'analyste en renseignements criminels surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Bianca Meszaros

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 26 juin 2024, à titre de policiers auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Maxime Beaulieu
- Yannick Germain
- Michael Gosselin
- Clovis Gabriel Groulx-Tardif
- Simon Lacourse
- Mathieu Ouellet
- Angelo Vallières
- Frédérique Lapointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2764

POINT 5.2 **RÉSOLUTION** **Départ – Agents temporaires et agente régulière**

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi d'agents temporaires :

- Nathan Leblanc
- Émily Plouffe

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'agente régulière :

- Alexandra Meunier

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Collin
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent des personnes suivantes comme agents temporaires et DE LES RENDRE effectives au 13 juin 2024 :

- Nathan Leblanc
- Émily Plouffe

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agente régulière et DE LA RENDRE effective au 24 juin 2024 :

- Alexandra Meunier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2765

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'un préposé aux communications

ATTENDU la décision de Monsieur Marc Hallée, après plus de trente-six (36) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Marc Hallée au 1^{er} août 2024;

ATTENDU que Monsieur Marc Hallée est préposé aux communications au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Marc Hallée et de la rendre effective au 31 juillet 2024;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Marc Hallée pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2766

POINT 5.4 **RÉSOLUTION**

Transformation d'un poste d'agent aux renseignements et analyse

ATTENDU le départ à la retraite d'un agent aux renseignements et analyse;

ATTENDU la recommandation de la Régie de ne pas pourvoir le poste laissé vacant le 31 mai dernier et que la convention collective permet d'abolir ce poste;

ATTENDU qu'afin de ne pas diminuer les effectifs, la Régie propose plutôt de transformer ce poste;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines;

ATTENDU les représentations faites, séance tenante, par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'abolition du poste d'agent aux renseignements et analyse et la transformation de ce poste;

DE NOMMER un agent auxiliaire comme agent régulier à la patrouille en surplus dans l'attente de la création du nouveau poste;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2767

POINT 5.5 **RÉSOLUTION**

Lettre d'entente avec la Fraternité – Griefs FRS-22-01 et FRS-23-06

ATTENDU les griefs FRS-22-01 et FRS-23-06 déposés par la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent les 15 février 2022 et 19 décembre 2023;

ATTENDU que ces griefs concernent la contestation de l'isolement sans solde du plaignant et la remise de journées de congé aux banques de celui-ci;

ATTENDU que les parties désirent régler à l'amiable les mécontentements faisant l'objet des griefs énumérés ci-dessus et ce, sans admission de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de l'entente avec la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent sur les griefs FRS 22-01 et FRS-23-06;

D'AUTORISER le Directeur de police, M. Marco Carrier, à signer ladite lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2768

POINT 5.6

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Application de l'article 24.5 de la convention collective

ATTENDU QUE l'employé visé par la lettre d'entente a été embauché par la Régie le 23 avril 2008 à titre d'agent à la patrouille;

ATTENDU QUE l'employé a été promu au grade de sergent-détective le 6 janvier 2019 et qu'il a par la suite complété la formation initiale en enquêtes;

ATTENDU QUE l'employé a été promu au grade de capitaine le 2 avril 2023, emploi exclu de l'unité de négociation;

ATTENDU QUE l'employé a demandé de réintégrer l'unité de négociation de la Fraternité;

ATTENDU les dispositions de l'article 24.5 de la convention collective qui prévoient que les parties peuvent s'entendre à cet effet;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-24-2769

POINT 5.7 **RÉSOLUTION**

Lettre d'entente avec la Fraternité – Modifications au régime de retraite des policiers

ATTENDU la convention collective signée par les parties le 20 septembre 2022;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier certaines dispositions de la convention collective et du Régime complémentaire de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (le « régime »);

ATTENDU QUE le règlement du régime fait partie intégrante de la convention collective à l'annexe 12;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de l'Amendement no 2024-1 qui figure en annexe de la lettre d'entente;

ATTENDU QUE les parties souhaitent intégrer des modalités de retraite progressive au régime;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier les modalités d'exonération de cotisation pour les participants en invalidité;

ATTENDU QUE les parties souhaitent offrir la possibilité à un employé de racheter des années de participation pour des périodes de service auprès d'un autre employeur pendant lesquelles l'employé participait à un régime enregistré de retraite;

ATTENDU QUE les parties souhaitent offrir la possibilité à un employé de racheter des années de participation pour des périodes de service à la Régie antérieures à l'adhésion au régime;

ATTENDU QUE les parties veulent apporter des précisions sur l'utilisation de la réserve de restructuration pour les participants ayant pris leur retraite après l'âge de la retraite facultative.

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2770

POINT 5.8 **RÉSOLUTION**

Dépôt d'une lettre de la Fraternité – Résolution d'appui

ATTENDU la correspondance reçue de la part de la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent en date du 14 juin 2024

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

laquelle était adressée au Directeur, au Président et à la Vice-Présidente de la Régie;

ATTENDU les discussions tenues séance tenante;

ATTENDU qu'il est convenu par les membres du Conseil d'Administration de faire une résolution d'appui à la Direction;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Tous les membres présents
APPUYÉ PAR Tous les membres présents

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration, à la suite de la lettre déposée le 14 juin dernier par l'exécutif syndical de la Fraternité des policiers et policières de Richelieu St-Laurent, réitère toute sa confiance envers son directeur Monsieur Marco Carrier, envers sa directrice des ressources humaines, madame Marie-Ève Mazza ainsi qu'envers tous les cadres de la Régie. Leur intégrité, leur professionnalisme, leur jugement et leur dévouement à leurs fonctions ne sauraient être mis en doute et nous les soutenons pleinement dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs prises de décisions dans le cadre de leurs responsabilités respectives.

Naturellement, le Conseil d'Administration et la direction souhaitent poursuivre la collaboration avec la Fraternité afin d'assurer d'une part un environnement de travail sain et positif et d'autre part, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre et de rétention de personnel. Ceux-ci s'attendent à une réciprocité de la part de la Fraternité à cet égard.

Par ailleurs, nous nous devons de rappeler à la Fraternité que toute forme de diffamation ou tentative de nuire à la réputation de notre personnel de direction ne pourra être tolérée et devra être suivie de mesures appropriées le cas échéant. Nous invitons conséquemment la Fraternité à faire preuve de collaboration avec chacun des membres de la direction dans le respect attendu de tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2771

POINT 6.1 RÉSOLUTION CPU – Offre de service – Serveurs

ATTENDU que la Régie utilise actuellement une solution de type « payer à l'utilisation » pour son infrastructure de stockage;

ATTENDU que la Régie désire compléter le rehaussement de l'infrastructure au second site de Beloeil et ce, en continuité avec la solution actuelle;

ATTENDU que la Régie désire une solution équivalente et intégrée à celle déjà en place;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'après une recherche exhaustive de la part de Monsieur Nicolas Azoulay, un (1) seul fournisseur pouvait répondre à cette demande à savoir :

- CPU Design Inc.

ATTENDU qu'afin de valider le tout, un « Avis d'intention » a été déposé sur le réseau SEAO pour la période du 14 au 24 juin 2024 inclusivement;

ATTENDU qu'aucun fournisseur n'a manifesté d'intérêt, permettant ainsi à la Régie d'accorder le contrat de gré à gré au fournisseur CPU Design;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat pour compléter le rehaussement de l'infrastructure de stockage à CPU Design Inc. pour un montant de 56 306,18\$ par année plus les taxes applicables pour une période de trois ans et payable par le code budgétaire 02-210-92-414;

D'AUTORISER le Responsable des T.I. et télécommunications ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, à signer tous les documents pertinents à cette offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2772

POINT 6.2
RÉSOLUTION
Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.2 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 601 287,39 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – ADOPTION

CA-24-2773

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Règlement 53 décrétant l'imposition de tarifs pour divers services offerts par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 53 décrétant l'imposition de tarifs pour divers services offerts par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 mai 2024;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été régulièrement déposé à la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 mai 2024;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 53 décrétant l'imposition de tarifs pour divers services offerts par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2774

POINT 7.2

RÉSOLUTION

Règlement 54 modifiant le règlement numéro 32 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Mario Lemay, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 54 modifiant le règlement numéro 32 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

POINT 9 VARIA

Plusieurs élus partagent leur satisfaction à propos de la présence policière sur le territoire qui fut très appréciée lors des événements entourant la Fête Nationale.

POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-24-2775

POINT 11 RÉSOLUTION Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MARTIN DULAC
Président